

*Les crédits*

stabilité financière du fonds et d'envisager de telles modifications.

• (1600)

D'où sont venues les suggestions concernant ces changements? Il s'avère que la recommandation d'accumuler une réserve dans le compte d'assurance-chômage est venue du comité de la Chambre des communes qui a étudié la question et dont les membres ont reconnu la nécessité de maintenir un compte stable tout au long du cycle économique. Ils ont reconnu la nécessité d'avoir de l'argent de côté en cas de récession économique pour faire face au besoin de décaissements plus élevés qui en résulterait. Voilà pourquoi ils ont recommandé de maintenir une réserve pour parer à cette éventualité. C'est ce que signifie l'expression réserve d'assurance. C'est une question de gestion budgétaire prudente, et cela n'a absolument rien à voir avec la réduction du déficit.

Cela ne veut pas dire que notre gouvernement a abandonné sa ferme volonté de régler le problème du déficit et de l'endettement dont nous avons hérité. Nous demeurons fermement résolus à atteindre l'objectif fixé par le ministre des Finances. Nous allons atteindre nos objectifs de réduction du déficit en accroissant l'efficacité du fonctionnement de l'État et en effectuant d'autres réductions de dépenses. Nous comptons effectivement réaliser d'importantes économies grâce à la nouvelle loi sur l'assurance-emploi. Comme cela est-il possible? Il existe des moyens très pratiques pour y parvenir.

Tout d'abord, nous réduisons le coût des cotisations pour les employeurs et pour les employés. Nous restructurons le système des prestations en tâchant de reprendre en main un programme dont les coûts de fonctionnement ont doublé, passant d'environ 8 milliards de dollars en 1982 à plus de 16 milliards cette année. Nous mettons en oeuvre un certain nombre de nouvelles mesures d'efficacité administrative qui permettront de réduire les coûts généraux du fonctionnement du régime d'assurance-chômage et d'en arriver à un système d'exécution du programme plus décentralisé.

Ce sont des mesures importantes pour les Canadiens de l'Ouest et même pour tous les Canadiens. Grâce à la réduction des cotisations, le programme coûtera moins cher aux Canadiens de l'Ouest et leur rapportera davantage. Cela réduira l'importance de l'interfinancement du programme par les Canadiens de l'Ouest.

Ce sont là de profonds changements. Mais les profonds changements exigent parfois une période de transition. C'est pourquoi le gouvernement tient à ce que, dans les régions où les besoins sont considérables, par exemple lorsque le taux de chômage dépasse les 12 p. 100, il y ait une aide à la transition pour faciliter l'adaptation à la réforme.

En outre, le supplément de revenu familial fera en sorte que les parents à faible revenu qui touchent l'assurance-chômage reçoivent jusqu'à concurrence de 80 p. 100 de leurs gains antérieurs. Un aspect important de cette nouvelle mesure est que la famille est traitée comme une entité aux fins de l'assurance-chômage, et non comme un groupe d'individus.

Nous savons que le meilleur moyen de réduire les coûts du régime d'assurance-chômage est de redonner du travail aux chômeurs. Ce n'est pas pour rien qu'on appelle le nouveau régime assurance-emploi. Le régime présenté vendredi dernier prévoit une série de prestations d'emploi qui ont été décrites comme propices au retour au travail. Quelque 800 millions de dollars des économies réalisées grâce à la réforme seront réinvestis dans ces mesures qui visent à aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail.

Les Canadiens des provinces de l'Ouest pourront profiter pleinement de ces mesures, dont l'objectif est d'encourager davantage le retour au travail et de réduire la dépendance à l'égard de l'assurance-emploi.

Les nouvelles prestations d'emploi comprendront des mesures bien ciblées et axées sur les résultats: subventions salariales, suppléments de revenu, aide au travail indépendant, partenariat pour la création d'emplois et prêts et subventions pour le perfectionnement des travailleurs. L'application de ces mesures d'emploi sera adaptée aux besoins spécifiques du marché du travail et aux priorités, tels que déterminés dans un régime décentralisé. L'accent sera mis sur la souplesse, le bon sens et l'expérience pratique.

De plus, les agents locaux seront désormais intégrés le plus possible au processus de décision en matière de prestation de services. On aura recours aux compétences et aux connaissances des organismes locaux tout en travaillant en collaboration avec d'autres niveaux d'administration, des groupes communautaires, des éducateurs et des représentants du milieu des affaires et du mouvement syndical.

Cette nouvelle conception de l'aide aux chômeurs se fonde sur l'hypothèse que des programmes efficaces peuvent être élaborés et appliqués dans la région qui les utilisera. Ottawa n'a pas à prendre toutes les décisions. Cette nouvelle conception se fonde aussi sur le fait que nous croyons que les gens veulent travailler. Ils ne veulent pas avoir sans cesse recours à l'assurance-chômage. Grâce au nouveau régime d'assurance-emploi, nous pourrions leur donner les outils nécessaires pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail.

D'autres sceptiques pourront nous demander si cette réforme innovatrice fonctionnera dans l'ouest du Canada. Je leur dirai qu'elle fonctionne déjà. Le ministère du Développement des ressources humaines a mis sur pied un certain nombre de projets pilotes dans l'ouest du Canada qui se fondent sur ce modèle.

Il y a un programme de création d'emplois dans le secteur du tourisme à Medicine Hat. Vingt-six employés saisonniers ou déplacés ont participé à un programme financé conjointement par le ministère fédéral et la ville de Medicine Hat, qui visait à aider la ville à planifier la croissance de son industrie touristique.

• (1605)

À Saskatoon, ma ville natale, un projet d'aide au travail indépendant a aidé 17 entrepreneurs à lancer de nouveaux commerces. Un certain nombre de ces entrepreneurs ont ensuite embauché de nouveaux employés.